ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 64421

Texte de la question

M. François Goulard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la santé sur la situation préoccupante de la faculté de médecine de Rennes en ce qui concerne d'une part le numerus clausus et d'autre part le nombre de places offertes au concours de l'internat de spécialité. C'est l'évolution la plus défavorable parmi les subdivisions qui composent le grand ouest. La faculté de médecine de Rennes dans ces deux cas s'estime pénalisée alors que ni la densité médicale en Bretagne, ni sa capacité formatrice, ni son activité ne le justifient. Il lui demande quelles sont les raisons qui expliquent une telle particularité et s'il est envisagé d'y remédier prochainement.

Données clés

Auteur : M. François Goulard
Circonscription : Morbihan (1re circonscription) - Démocratie libérale et indépendants
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 64421
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : santé
Ministère attributaire : santé, famille et personnes handicapées

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 23 juillet 2001, page 4219